

CHARTRE TECHNIQUE "SEMINAIRES ET CONGRES EN SARTHE"

AGENCE

Les promesses que les prestataires en séjours d'affaires s'engagent à respecter, constituent **la base** correspondant au mieux à la demande et aux attentes actuelles des organisateurs et des participants de séminaires et évènementiels d'affaires.

La Charte "Séminaires et Congrès en Sarthe" concerne, sur la base du volontariat, des hôtels et tous lieux de réceptions et centres de conférences adaptés, des agences.

Les prestataires qui s'engagent par cette Charte, intégreront le portail Internet spécifique ainsi que tout support promotionnel dédié au tourisme d'affaires en Sarthe. Cette participation à un moyen de promotion implique une rigueur dans la mise à jour annuelle des informations en remplissant et retournant un bordereau spécifique.

Les prestataires qui s'engagent par cette Charte participeront au réseau d'observation du tourisme d'affaires en Sarthe.

- L'agence doit avoir son **siège social en Sarthe**
- L'agence doit avoir **un service réceptif** avec au minimum une personne dédiée à l'activité tourisme d'affaires.
- L'agence doit être couverte par **une garantie financière** et **une assurance responsabilité civile professionnelle** ainsi que par **une licence d'Etat**.
- L'agence ne s'engagera pas dans des pratiques contraires à la législation.
- L'agence ne doit proposer que des programmes sur lesquels elle s'engage avec toutes les garanties de bonne fin.
- L'agence doit avoir mis en place **une promotion spécifique**, à savoir au moins **une plaquette** de présentation et/ou **un espace Internet** dédié(s) au tourisme d'affaires.
- L'agence s'engage à accuser réception de toute demande de devis **sous 48 heures ouvrables**.
- L'agence s'engage à mettre en contact avec l'organisateur un interlocuteur ayant une parfaite connaissance de l'organisation en cours de l'événement.

- L'agence doit veiller à la qualité générale des prestations fournies par l'ensemble des sous-traitants.
- L'agence ne s'engagera pas dans des pratiques contraires à la législation, notamment concernant certaines activités réglementées (certificats de capacité...).
- L'agence doit assurer **une assistance technique** sur place pendant toute la durée de l'événement qu'elle organise.

Modalités d'exclusion

Non respect constaté par le CDT et la CCI des éléments techniques de la charte.

**Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire daté et signé de la Charte Technique
« Séminaires et Congrès en Sarthe » - AGENCE.**

Comité départemental du Tourisme de la Sarthe
19, bis rue de l'Etoile
72 000 Le Mans
Fax : 02.43.40.22.51
Tél. : 02.43.40.22.50

NOM, Prénom :.....
Société :.....
Adresse :.....

Fait à

Date :

Signature